

Commune de Flers	Date	Décision	Nature	Folio n°
	11.09.2023	D354	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SM/JS

D E C I S I O N

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	DIRECTION DE LA SOIDARITE EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO NON RECOURS
--------------	--

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2023-477 du 19 juin 2023, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation N° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	11 septembre 2023
Date de mise en ligne	11 septembre 2023

Dans le cadre de sa politique d'accès aux droits, le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées a lancé au printemps dernier un appel à projet « Territoires zéro non recours » visant à retenir, au plan national, des territoires qui expérimenteront, pendant trois ans, des démarches d'aller vers et d'accompagnements des personnes. Ces expérimentations visent à réduire le taux de non recours aux prestations sociales. En effet, plusieurs études montrent qu'environ 30 % des Français ne bénéficient pas des prestations sociales auxquels ils ont droit. Les raisons de ce non-recours sont multiples : complexité des démarches, défaut d'information, manque d'accompagnement, non maîtrise de la langue française, dématérialisation...

La Direction de la Solidarité, qui œuvre déjà, via le Centre Communal d'Action Sociale, auprès des Flériens pour les aider à faire valoir leurs droits sociaux, a mobilisé ses partenaires pour monter une réponse concertée à cet appel à projet La CAF, la CARSAT, Flers Agglo via les Espaces France Services, Pôle Emploi, la MSA et le Conseil Départemental ont répondu présents. L'expérimentation proposée, décrite dans les documents joints, inclut une demande de financement de 153 450 € pour les trois années d'expérimentation.

Le Maire décide de :

- DÉPOSER** une réponse à l'appel à expérimentation Territoires Zéro Non Recours, incluant une demande de financement de 153 450 €.
- AUTORISER** la signature de tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230911-D354-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023

Publication : 11/09/2023